

CA13 08 0585

Séance spéciale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le 9 septembre 2013, à 13 h, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem

Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen

Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA13 08 0586

Soumis l'ordre du jour de la séance spéciale du 9 septembre 2013.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 9 septembre 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0587

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133984006 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement à compte du 16 septembre 2013.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

ATTENDU que l'année 2013 est une année électorale et qu'exceptionnellement, la nomination du maire suppléant sera en vigueur à compter du 16 septembre 2013 et ce, jusqu'à ce qu'un nouveau conseil d'arrondissement puisse procéder à une nomination en ce sens, le tout selon les règles et procédures applicables.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer madame Michèle D. Biron à titre de maire suppléant de l'arrondissement Saint-Laurent, à compter du 16 septembre 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0588

Période de questions du public

Aucune question n'a été posée.

Le 9 septembre 2013

CA13 08 0589

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 13 h 05.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
